



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



SCAS : mise en place d'une aide sociale individuelle de l'Université (ASIU) ponctuelle sur 2022 - montants et modalités d'attribution d'une aide « pouvoir d'achat ».

Conseil d'administration du 7 novembre 2022

Délibération 2022/11/CA-039

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III -Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les statuts du SCAS ;

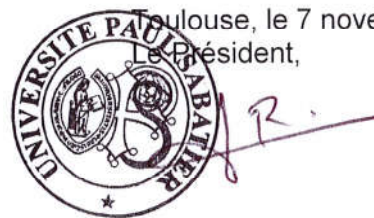
Vu l'avis favorable du Comité Technique d'Etablissement du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération 2022/07/CA-076 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les ajustements des montants et attributions de l'aide sociale individuelle de l'Université (ASIU) ponctuelle sur 2022 dite « pouvoir d'achat ».

Toulouse, le 7 novembre 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

aide « pouvoir d'achat »

Proposition du montant de l'aide :

Quotient familiale	Nombre de dossier	Aide proposé	Total :
Inférieur à 12400	480	120 euros	57 600 €
Allant de 12401 à 15000	124	100 euros	12 400 €
Allant de 15001 à 18000	138	80 euros	11 040 €
Total :	742		81 040 €